

Délibération relative aux principe et conditions de poursuite du projet de renforcement de l'interconnexion électrique France Espagne soumis à débat public.

Le Conseil d'Administration d'Électricité de France,

vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

vu le décret n° 96-388 du 10 mai 1996 pris pour l'application de l'article 2 de celle-ci,

vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

vu le décret n° 2002-1275 du 22 octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public,

vu la décision de la Commission nationale du débat public du 14 février 2002 d'organiser un débat public sur le projet de ligne électrique à très haute tension entre la France et l'Espagne (Pyrénées Orientales),

sur rapport du directeur de Réseau Transport d'Électricité, précisant que le débat public s'est déroulé du 21 mars 2003 au 27 juin 2003, sous l'égide d'une Commission particulière chargée de son organisation, et que le bilan du débat a été rendu public le 17 juillet 2003,

après en avoir délibéré, décide :

de proposer au Ministère de l'Industrie de prendre acte de la nécessité de renforcer la capacité de la ligne existante à 400 000 Volt double circuit reliant les postes de Baixas à La Gaudière, en vue de l'instruction des procédures réglementaires

de proposer au Ministère de l'Industrie de reprendre des études approfondies afin d'élaborer des options complémentaires au projet initial de ligne à 400 000 Volt double circuit reliant les postes de Baixas à Bescano. Ces options devront respecter l'objectif d'un premier niveau d'interconnexion de 2800 MW entre la France et l'Espagne. Elles seront élaborées en étroite relation avec le gestionnaire du réseau de transport d'électricité espagnol, Red Electrica de Espana, afin de relier Baixas à Bescano en cohérence avec les ouvrages électriques existants ou en projet, côté espagnol. Au terme de cette phase d'étude, RTE proposera au Ministère de l'Industrie les solutions préférentielles qui seront soumises à une concertation locale dans les Pyrénées Orientales afin que les habitants concernés puissent être associés à l'élaboration du meilleur tracé.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Les conclusions de RTE :

RENFORCEMENT DE L'INTERCONNEXION ELECTRIQUE FRANCE ESPAGNE

Perpignan, le 2 octobre 2003

LA PROPOSITION DE RTE

A la suite de la publication du bilan du débat public par la Commission Nationale du Débat Public sur le projet de renforcement de l'interconnexion entre la France et l'Espagne, et conformément à la demande de Madame la Ministre de l'Industrie du mois de juillet dernier, RTE propose de reprendre des études approfondies afin d'élaborer des options complémentaires au projet initial de ligne à 400 000 volts double circuit reliant les postes de Baixas à Bescano.

L'ensemble des options étudiées devront respecter l'objectif d'un premier niveau d'interconnexion de 2800 MW entre les deux pays. Elles seront élaborées en étroite relation avec le gestionnaire du réseau de transport d'électricité espagnol, Red Electrica de Espana, afin de relier Baixas à Bescano en cohérence avec les ouvrages électriques existants ou en projet, côté espagnol.

Au terme de cette phase d'étude, RTE proposera au Ministère de l'Industrie les solutions préférentielles qui seront soumises à une concertation locale afin que l'ensemble des habitants concernés puissent être associés à l'élaboration du meilleur tracé.

Les récents évènements (effet de la canicule sur l'approvisionnement en électricité pour la France et effondrement du réseau Nord Américain) ont rappelé la double nécessité du secours mutuel entre pays en cas de limitation des productions nationales et du développement d'un réseau d'interconnexion de capacité suffisante.

RAPPEL DU CONTEXTE

Le projet de renforcement de l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne proposé par RTE comporte deux parties : d'une part, le renforcement de la capacité de la ligne existante à 400 000 volts située entre les postes de Baixas et de la Gaudière et d'autre part, la création d'une ligne électrique à 400 000 volts reliant les postes de Baixas et de Bescano.

L'ensemble du projet avait été ouvert à la concertation, sous l'égide de Messieurs les Préfets des Pyrénées Orientales et de l'Aude, en octobre 2001. Puis, ce projet a fait l'objet d'une saisine auprès de la Commission Nationale du Débat Public le 28 novembre 2001. Le 14 février 2002, la CNDP a retenu le principe d'un débat public.

Ce débat s'est déroulé du 21 mars au 27 juin 2003, sous l'autorité de Monsieur Georges Mercadal, président de la Commission Particulière du Débat Public, qui a mis en place l'organisation et garanti le bon déroulement du débat.

Le compte rendu du débat rédigé par Monsieur le Président de la CPDP et le bilan rédigé par Monsieur le Président de la CNDP ont été rendus publics en juillet 2003 .

LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

Le débat public a montré une forte opposition régionale au projet initial de création de ligne proposé par RTE, qui a été perçu comme antinomique avec les intérêts de développement du département. Ce débat a donc été le lieu d'une confrontation d'arguments portant sur l'opportunité et la faisabilité du projet et, plus largement, il a permis aux participants d'exprimer leur attachement au département et leurs attentes pour l'avenir.

En particulier, le caractère du paysage des Pyrénées Orientales, porteur de l'histoire et de l'identité catalanes a été largement mis en avant. Sa préservation, perçue comme essentielle, imposera au maître d'ouvrage de donner la priorité à la réduction des impacts sur l'habitat.

Le débat sur l'opportunité d'un nouveau lien électrique entre la France et l'Espagne a donné à RTE l'occasion de faire ressortir l'intérêt pour les deux pays d'un solide maillage électrique entre les régions frontalières pour sécuriser l'ensemble de la Catalogne et renforcer l'espace électrique européen. La perspective d'un rééquilibrage des échanges à moyen terme, déjà amorcé en 2003, a été plusieurs fois évoquée.

LES ENGAGEMENTS DE RTE

Au terme de la phase d'étude, de nouvelles propositions d'ouvrages devront être présentées par le maître d'ouvrage.

Soucieux de la nécessité d'approfondir sa perception de tous les enjeux du département, RTE s'engage à rencontrer les acteurs socio-économiques concernés. Ces rencontres permettront une meilleure mise en perspective des contraintes intrinsèques au projet dans le cadre de l'intérêt collectif national avec le développement économique, le patrimoine culturel et environnemental du département des Pyrénées Orientales.

De plus, RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité, s'engage, en termes d'élaboration des études, à utiliser tous les moyens à sa disposition, pour proposer les meilleures solutions techniques, dans le respect de sa mission de service public et des contraintes de coût associées. En particulier, dans un souci de transparence, RTE mettra en œuvre son savoir faire dans le domaine de l'intégration visuelle et paysagère et présentera rapidement des simulations, dans le cadre de la concertation. Ces simulations numériques permettront de nourrir le dialogue sur les aspects du paysage.

Ainsi RTE s'engage à exercer sa responsabilité de service public, garant de la sécurité de l'alimentation en électricité du pays, dans le respect des intérêts légitimes des Catalans.

APRES LE PALIER 2800 MW.

Les gouvernements français et espagnols souhaitent porter la capacité totale d'interconnexion entre les deux pays à 4000 MW. Ceci annonce, à terme, un second renforcement au centre ou à l'Ouest des Pyrénées. Dans cette perspective, les premiers contacts seront pris dans les régions concernées.